

milliers de Canadiens savent que tout cela n'est que de la comédie, que cela ne signifie rien.

Nos collègues libéraux ont déclaré, l'un après l'autre, qu'ils n'ont pas l'intention, en tant que membres du Parti libéral ou du caucus libéral, de voir le Sénat imposer sa volonté au Parlement canadien. C'est absolument hors de question.

Le Sénat, à l'origine, a été créé dans le but de protéger les intérêts des entreprises, de protéger la propriété privée contre les radicaux qui voulaient démocratiser la société. Le Sénat a, à maintes reprises dans le passé, utilisé son pouvoir, sa responsabilité, son autorité, pour torpiller de bonnes lois. Nous demandons au Parti libéral d'inviter les membres du caucus libéral à avoir recours aux droits et au pouvoir que leur confère la Constitution au sein du Sénat du Canada et de rejeter une loi injuste.

En 1926, le projet de loi sur les pensions de vieillesse a été déposé par un gouvernement libéral après avoir reçu un engagement écrit en ce sens de J.S. Woodsworth et A.A. Heaps en 1921. Il leur a fallu un peu de temps pour y arriver, mais ils ont déposé le projet de loi et les mesures prises par le Sénat à ce moment-là ont été décrites comme l'acte de défi le plus notoire à être posé par ce dernier. Le Sénat a torpillé le projet de loi populaire, dont l'objet était d'arrondir le revenu de toutes les personnes âgées de 70 ans ou plus en leur versant 365 dollars par année. Le Sénat a torpillé un bon projet de loi.

En 1926-1927, le Sénat a rejeté à deux reprises un projet de loi qui visait à abroger l'article 41 de la Loi sur l'immigration, article que autorisait l'expulsion, sans procès, de sujets britanniques qui n'étaient pas des citoyens canadiens. Le Sénat craignait que son adoption n'encourage l'infiltration de communistes au Canada.

De 1926 à 1930, le Sénat a systématiquement refusé d'adopter des mesures visant à abroger l'article 98 du Code criminel, promulgué en 1919, portant sur l'association illicite. La majorité au Sénat a soutenu que le communisme faisait toujours des progrès au Canada et que si l'article était abrogé, le Code ne renfermerait aucune disposition permettant de s'occuper rapidement d'agitateurs cherchant à renverser le gouvernement. Tous les Canadiens préoccupés par les droits civils s'opposaient à ces dispositions. Elles découlaient d'un incident survenu lors de la grève générale de Winnipeg, en 1919. Madame la Présidente, le Sénat a usé de son pouvoir. . .

### *L'ajournement*

**Mme le vice-président:** Je regrette d'interrompre le député. Comme il est 19 heures, j'ai le devoir d'informer la Chambre que, conformément au paragraphe 81(17) du Règlement, les délibérations sur la motion sont terminées.

## MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

### LES SUBVENTIONS FÉDÉRALES

**M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface):** Madame la Présidente, je suis content de pouvoir intervenir aujourd'hui pour signaler quelques questions extrêmement graves, non seulement à mes collègues députés, mais également à toute la population canadienne.

Certains se rappelleront que j'avais demandé au ministre des Finances et à son gouvernement pourquoi ils avaient fait volte-face à propos de la réduction du déficit quand ils ont déclaré que le seul moyen à leur disposition était de réduire les paiements de transfert au titre des soins médicaux et de l'enseignement.

Je tiens à citer les propos du ministre des Finances. Voici ce qu'il avait déclaré en 1982:

Pratiquer des compressions dans les subventions fédérales au titre des soins médicaux et de l'enseignement pourrait avoir des conséquences désastreuses pour les universités et les collèges et nuire au financement et à l'administration des hôpitaux. Ne réglons pas ces problèmes au détriment des hôpitaux et des universités; allons voir ailleurs.

C'est ce que le ministre a déclaré à l'époque, mais que fait-il maintenant? Alors qu'il ne devait pas, supposément, toucher à cette formule de financement, il l'a réduite de 2 p. 100 en 1986 pour deux ans. Le gouvernement vient maintenant de fixer une limite de 86 à 95 millions de dollars à cette formule de financement. Cela représente 31 milliards de dollars de moins pour la santé et l'enseignement. Et il ne s'agit que d'une seule compression.

Le gouvernement a réduit le financement des programmes de formation et de recyclage de la main-d'oeuvre alors qu'il nous avait promis les meilleurs programmes du monde dans ce domaine. Il a pris ces mesures au détriment des travailleurs, des petits entrepreneurs et des hommes d'affaires du Canada. Le gouvernement a réduit de 39 millions les subventions accordées dans le domaine des sciences et de la technologie. N'a-t-il pas dit qu'il doublerait le financement de la R-D, qui s'établissait à 1,4 p. 100 de notre produit intérieur brut, soit la moitié de ce que les États-Unis, le